



**CONVENTION D'APPLICATION INDIVIDUELLE  
DE LA CHARTE ENTREPRISES & QUARTIERS DU GARD**

**ENTREPRISE MINE DE TALENTS  
ET  
LE PREFET DU GARD**

CHARTRE  
**ENTREPRISES  
& Quartiers**

## **Conformément**

A la Charte Entreprises & Quartiers déployée par le Ministère de la Ville depuis 2013,

Aux engagements pris par l'Entreprise MINE DE TALENTS, le 15 mars 2017 en Préfecture à Nîmes en signant la Charte Entreprises & Quartiers du Gard en présence de Monsieur le Préfet, représentant l'Etat,

## **Une convention d'application est signée**

### **ENTRE**

**L'ETAT** représenté par Didier Lauga, Préfet du Gard,

### **ET**

**L'Entreprise MINE DE TALENTS** ayant son siège, 131 Impasse des palmiers - 30100 Alès, représentée par Madame CATELAN Sylvie, **Gérante (représentante légale)**

Ci-après dénommée l'Entreprise,

### **Activité :**

**Effectif (salarié.e.s et dirigeant.e.s) : 176 personnes**

**Territoire d'implantation et d'actions pour la présente convention : Département du GARD**

### **Préambule :**

La présente convention d'application a pour objectif d'accompagner les acteurs économiques qui s'engagent à réaliser des actions concrètes en faveur de l'égalité des chances des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville.

La contribution de l'entreprise MINE DE TALENTS pourra intervenir sur tout ou partie des domaines suivants :

- 1/ L'éducation et l'orientation scolaire
- 2/ L'emploi, l'insertion et la formation
- 3/ Le développement économique
- 4/ Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise
- 5/ Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité

Elle prend effet du 5 mai au 31 décembre 2017.

**Les parties conviennent des dispositions suivantes :**

## **Article 1 : Engagements de l'entreprise et modes d'intervention**

***L'entreprise s'engage à :***

- **L'EDUCATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRE**

Action : Tutorat de jeunes, adultes en formation issus des QPV

Moyen d'action : Accueil et accompagnement en entreprise de jeunes et/ou adultes et seniors en stage de formation, insertion ou reconversion

Partenaires : CCI Gard, MLI, Pôle Emploi, Organismes de formation..

Indicateurs de réalisation (nombre de personnes concernées, temps consacré...) :

Accueil de 10 stagiaires par an

- **L'EMPLOI, L'INSERTION ET LA FORMATION**

Action : Egalité de traitement dans la GRH

Moyen d'action : Appliquer les procédures mises en place dans le cadre du Label Diversité

Partenaires : CCI Gard – AFNOR

Indicateurs de réalisation (nombre de personnes concernées, temps consacré...) :

CCI Gard – AFNOR

Action : Témoignages de professionnels (présentation métier, entretiens de recrutement..)

Moyen d'action : Participation du chef d'entreprise et /ou des salariés à l'occasion des manifestations organisées sur le territoire

Partenaires : CCI Gard – MLI – Pôle Emploi – Partenaires associés dans la mise en œuvre des actions de la politique de la ville..

Indicateurs de réalisation (nombre de personnes concernées, temps consacré...) :

4 interventions par an

- **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Action : Soutien et accompagnement de personnes dans leur démarche de recherche d'emploi et/ou de projet de création d'activité économique

Moyen d'action : Parrainage de personnes sur des projets Emploi ou création d'entreprise

Partenaires : A déterminer

Indicateurs de réalisation (nombre de personnes concernées, temps consacré...) :

1 personne parrainée par an

*L'Entreprise s'engage également à :*

- Participer aux événements, réflexions et/ou groupes de travail autour des thématiques de la Chartes Entreprises & Quartiers.
- Partager les informations et les bonnes pratiques avec les autres entreprises signataires dans le cadre de l'animation territoriale de la Charte par tous moyens à sa convenance.
- Réaliser un reporting chiffré des actions mises en œuvre dans le cadre de la présente convention.

## **Article 2 : Engagements de l'Etat et des partenaires**

L'État et les partenaires s'engagent dans la mise en œuvre de la présente convention individuelle en proposant un choix d'actions opérationnelles à réaliser qui répondent à des besoins identifiés dans les quartiers et en mobilisant les dispositifs publics appropriés.

Les modalités de mise en relation avec les porteurs de projet sont précisées dans l'outil de référencement.

L'Etat s'engage également à valoriser l'engagement de l'entreprise et la mise en œuvre de ses actions, dans le cadre de diverses manifestations ou supports de communication.

## **Article 3 : Modalités de suivi**

La présente convention d'application individuelle fait l'objet d'un suivi des actions individuelles ou collectives conventionnées et d'un bilan par les services de l'Etat en lien avec le référent.

L'entreprise désigne comme référent : la CCI Gard, pour l'accompagner dans la déclinaison de la convention et l'élaboration du bilan.

**Fait en deux exemplaires originaux,**

**A Alès,  
Le 05/05/2017**

**Pour l'Etat,  
P/le Préfet du Gard et par délégation,  
Le Directeur régional adjoint de la DIRECCTE Occitanie,  
Responsable de l'unité départementale du Gard,**

Alain FRANCES



**L'entreprise,**

*COOP MINE de Talents*

**MINE DE TALENTS**

Coopérative d'Activités

PIST OASIS - Bât. U

131, Impasse des Palmiers

30310 ALES Cedex

Tél. 04 66 58 51 26 Fax 04 66 56 53 85

SIRET 499448900 - APE 7022Z